

## Les plans Mercure

- [Plans Mercure 2007-2008](#)
- [Plans Mercure 2005 - 2006](#)
  - [Evaluation de 25 projets](#)

Lancé en juin 2005, le plan MERCURE concerne des projets innovants et de qualité dont l'objectif est de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables et d'améliorer le cadre de vie de la population de jour comme de nuit.

Mercure est l'acronyme de :

**M**ieux  
**E**clairer  
**R**echercher la  
**C**onvivialité des  
**U**sagers grâce à la  
**R**énovation et à l'  
**E**ntretien

### Comité de sélection

Un comité de sélection composé de membres du Cabinet du Ministre wallon de la Fonction publique et des Affaires intérieures, de la DGPL et de l'IBSR a permis la sélection des projets sur base des critères suivants :

- qualité du dossier de candidature
- pertinence et qualité de l'investissement, sa motivation et son caractère innovant
- amélioration réelle de la sécurité
- amélioration de la convivialité des lieux
- qualité de l'éclairage proposé
- prise en compte des personnes à mobilité réduite

Le subside couvrira 80% du montant total des travaux.

### Quatre axes distincts mais complémentaires

- Cheminements sécurisés pour les usagers les plus vulnérables Cet axe privilégie la création et/ou l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables ainsi que de chemins et sentiers. Il prend également en compte la réalisation d'aménagements routiers destinés à sécuriser les usagers les plus vulnérables (trottoir traversant, dispositifs ralentisseurs, ...)
- Voiries entretenues Il s'agit d'encourager les communes à entretenir leurs voiries afin d'assurer de bonnes conditions de circulation à tous les usagers y compris les deux-roues motorisés ou non
- Eclairage public adéquat L'éclairage obsolète et/ou inadapté doit être remplacé afin d'améliorer la sécurité objective et subjective des riverains ainsi que la convivialité des lieux concernés
- Petits aménagements d'espaces publics conviviaux Des espaces publics conviviaux favorisent le sentiment d'appartenance à un lieu et contribuent à créer un environnement de qualité. Il s'agit de porter une attention toute particulière à l'aménagement de placettes, de squares, de petits parcs, ...

### Personne de Contact

Direction générale des Pouvoirs locaux, Division des IRS, Direction Contrôle et Etudes  
Isabelle DULLAERT, tél. 081/77 33 54, courriel : [isabelle.dullaert@spw.wallonie.be](mailto:isabelle.dullaert@spw.wallonie.be)

## Mercure 2005 - 2006

## La participation des communes



La répartition des demandes par axes

Les communes retenues

La répartition des communes retenues par axe

### Répartition des dossiers

### Plan Mercure 2007/2008

- [Plan Mercure 2007 - 2008 -Format Word](#)
- [Mercure 2007-2008 : axe 1 Format word](#)
- [Mercure 2007-2008 : axe 2 Format word](#)
- [Mercure 2007-2008 : axe 3 Format word](#)
- [Mercure 2007-2008 : axe 4 Format word](#)

Mesdames, Messieurs,

En mai 2005, j'ai initié un appel à projets en matière de sécurité, d'entretien de voiries, d'éclairage public et d'amélioration du cadre de vie suivant en cela la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon qui énonce la volonté d'améliorer durablement le cadre de vie du citoyen et l'image de la Wallonie, d'améliorer l'accessibilité de tous aux lieux d'habitat et d'activité, de lutter contre l'insécurité routière et celle des personnes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ma politique pour les années 2007 et 2008, j'ai décidé de **poursuivre** le plan MERCURE qui porte spécifiquement sur les points énoncés ci-après :

**ME** : Mieux Eclairer  
**RC** : Rechercher la Convivialité  
**U** : Sécuriser les Usagers  
**RE** : Rénover et Entretienir

L'appel à projets que je renouvelle porte sur des réalisations visant à une meilleure sécurité des usagers les plus vulnérables et à une amélioration considérable de notre cadre de vie, de jour comme de nuit, et donc, sans oublier l'éclairage public en vue d'en diminuer les coûts des consommations et d'entretien.

Je souhaite soutenir financièrement des projets concertés, innovants et de qualité :

	2005	2006	
Axe 1 : Cheminements...	116	120	236
Axe 2 : Entretien...	42	30	72
Axe 3 : Mieux éclairer	37	29	66
Axe 4 : Petits espaces publics...	74	76	150
	269	255	524
	2005	2006	
Axe 1 : Cheminements...	31	36	67
Axe 2 : Entretien...	19	14	33
Axe 3 : Mieux éclairer	5	3	8
Axe 4 : Petits espaces publics...	12	13	25
	67	66	133

- soutenus par une forte volonté et un dynamisme communaux, tant au niveau politique qu'administratif, que ce soit pour leur suivi ou leur pérennité ;
- innovants dans le choix des matériaux, dans la technique ou la procédure;
- de qualité et ce, à tous les stades du processus : un bon projet (et donc un maître d'œuvre de qualité), de bons matériaux, une bonne mise en œuvre et un bon contrôle des chantiers.

Les modalités de participation et les formulaires de candidature se trouvent dans les documents téléchargeables en haut de cette page (format Word).

### **Compléments d'information pour les axes 1 et 3**

***AXE 1, page 7, annexe 4 et AXE 3, page 5, point 3.1.1, C3.***

*Exemple de plan reprenant la catégorisation des voiries avec :*

- en bleu, les zones limitées à 20km/h et à 30km/h;
- en vert, les zones limitées à 50km/h;
- en rouge, les zones limitées à 70km/h;
- en jaune, les zones limitées à 90km/h.



***AXE 3, page 6, point 3.1.2. : "Analyse du réseau d'éclairage public existant avec le bilan des consommations annuelles".***

*Exemple de plan avec le code de couleur du CCT310v2000.*



La légende du CCT310v2000 se trouve à la page 10 du document PDF que vous pourrez télécharger en cliquant [ICI](#).